

# Agronomie : productions végétales

RNCP15611 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                                       |
| Sigle                   | BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole |
| Code(s) NSF             | 211                                            |
| Formacode(s)            | 21054, 21022, 21025                            |
| Code(s) ROME            | A1416, A1301, A1302                            |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                        |
| Date d'échéance         | 01/01/2024                                     |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

## Partenaires habilités

26 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 26 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                                                                               | SIRET              | Habilitation                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|
| ASS GESTION ECOLE AGRICULTURE ETABLIERES                                                                | 786446914<br>00016 | Former et organiser l'évaluation |
| ASS GROUPE ECOLE SUPERIEURE AGRICULTURE                                                                 | 342382637<br>00011 | Former et organiser l'évaluation |
| ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE RURALE SANDAR                       | 779705573<br>00011 | Former et organiser l'évaluation |
| CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DE L'AISNE                                                                    | 180202517<br>00017 | Former et organiser l'évaluation |
| EPLEFPA DU LOIRET                                                                                       | 194500948<br>00048 | Former et organiser l'évaluation |
| EPLEFPA FORMA'TERRA                                                                                     | 199740986<br>00013 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU LOT ET GARONNE    | 194700191<br>00019 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE POITIERS-VENOURS | 198607186<br>00014 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DU VALENTIN         | 192607653<br>00016 | Former et organiser l'évaluation |
| INSTITUT DE GENECH                                                                                      | 783626260<br>00013 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 26 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp15611-agronomie-productions-vegetales/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le métier du titulaire de ce diplôme s'organise autour d'une pratique affirmée de la production végétale (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves à sucre, pommes de terre, fourrage ainsi que les productions fruitières et légumières). Il poursuit deux objectifs : l'amélioration de la production végétale (qualité, rendement, rentabilité) et la limitation des effets sur l'environnement.

Il est, soit employé par des structures de taille et d'activités diverses, soit exploitant agricole ; dans tous les cas, il fait appel à des compétences spécifiques à la production végétale (hors horticulture et viticulture). Une part importante des titulaires d'un BTSA APV s'oriente vers l'installation à l'issue d'une période d'activité salariée. Les compétences nécessaires à la gestion d'une entreprise agricole doivent donc être prises en compte.

De manière générale, l'évolution des activités du technicien supérieur en Agronomie : Productions végétales est principalement orientée par les aspects environnementaux. Au-delà de la définition et de l'application d'itinéraires techniques, l'évolution actuelle des modes de production nécessite de revenir à des fondamentaux agronomiques.

Ces éléments amènent le technicien supérieur à renforcer ses compétences principalement dans les domaines suivants :

- observation, analyse, diagnostic, prise de décision en tenant compte des objectifs de production et des exigences environnementales, de sécurité et de santé ;
- certification, traçabilité, qualité, environnement ;
- principaux modes et techniques de production ;
- fondamentaux agronomiques ;
- agroéquipement (utilisation et entretien des matériels, optimisation (choix et réglage du matériel) par rapport aux besoins, nouvelles technologies – téléguidage – imagerie) ;
- maîtrise et production d'énergie ;
- dimension territoriale ;
- diagnostic et évaluation des pratiques sur l'environnement (indicateurs de durabilité).

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde

C2. Communiquer dans une langue étrangère

C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser

C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

C5. Adapter son activité aux contraintes et aux évolutions du marché

C6. Participer au pilotage de l'entreprise agricole ou de l'entreprise para-agricole du secteur des productions végétales

C7. Gérer un peuplement végétal en relation avec les ressources du milieu dans une perspective de durabilité

C8. Mettre en œuvre les agroéquipements dans le respect des contraintes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

C9. Proposer et mettre en œuvre un système de culture dans une situation donnée en fonction d'objectifs préétablis

C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en agronomie : productions végétales pour faire face à une situation professionnelle

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au vu de l'augmentation de la technicité du secteur de la production végétale, des exigences économiques réglementaires et environnementales, de nombreuses activités de services tendent à se développer. Des emplois de niveau III se situent donc dans des structures assurant des activités de conseil, information et formation (technicien conseil), d'achat et d'approvisionnement (chef de silo, responsable approvisionnement), de vente de matériels, de produits et de matières (délégué commercial), d'expérimentation, de contrôle (technicien d'expérimentation, de contrôle).

Les structures qui emploient ces techniciens supérieurs sont de nature très diverse : exploitations agricoles, chambres d'agriculture, coopératives agricoles, centre et institut techniques, groupements, fédérations...A noter que les distributeurs de végétaux et produits annexes auprès du grand public (type jardinerie) sont de plus en plus intéressés par les compétences en Agronomie : Productions végétales des techniciens supérieurs et leur proposent des emplois de chefs de rayon, voire de directeurs de magasin.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef de culture / exploitant agricole, conseiller ou technicien conseil en développement, technicien d'expérimentation, technicien de contrôle, Chef de silo / responsable approvisionnement

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Élevée (4/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.                                                                                                                          |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique                                                                                                                                                    |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 880 €                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée)<br>A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée)<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 86 583                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 41 %                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 80 %                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A0X40 — Agriculteurs<br>A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture                                                                        |

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

#### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

#### COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE( N° 2002-615 du 26 août 2002) : 2/3 d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;1/3 de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                        |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 7 860 €                                                                |
| Selon la branche        | 6 000 € – 7 860 €                                                      |
| Prise en charge         | Branches concernées                                                    |
| 7 860 €                 | Valeur par défaut · 206 branches                                       |
| 7 274 €                 | CPNE des Vins et Spiritueux                                            |
| 7 245 €                 | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat      |
| 7 196 €                 | CPNEFP des commerces de gros                                           |
| 7 191 €                 | CPNEFP de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire |
| 7 000 €                 | CPNE du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire       |
| 6 300 €                 | CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil         |
| 6 000 €                 | CPNEFP de la métallurgie                                               |

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 01/01/2024 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP368

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36936

## Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15611/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 4                 |
| Parcours menés à terme | 4                 |
| Taux d'achèvement      | 100 %             |
| Période                | 05/2022 – 05/2024 |

Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 8                 |
| Montant total engagé     | 35 730 €          |
| Coût moyen par dossier   | 4 466 €           |
| Durée moyenne            | 972 h             |
| Période                  | 10/2020 – 02/2023 |
| France compétences       | 53 %              |
| France Travail           | 33 %              |
| Reste à charge titulaire | 15 %              |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.